

La direction reconnaît que l'implantation du système COSICS est une priorité du Ministère mais que le système sera également examiné dans le cadre de l'examen ministériel. De plus, pour ce qui est de la décentralisation de l'ACDI, la direction fait remarquer que certains ajustements seront peut-être nécessaires mais que la décentralisation sera poursuivie. La question ferait l'objet de discussions suivies avec des représentants de l'ACDI. La direction a par ailleurs assuré la partie syndicale que la simplification des Directives sur le service extérieur serait faite en consultation avec la partie syndicale selon les voies normales.

Pour terminer, la direction fait remarquer que toutes les réductions de dépenses possibles devraient être envisagées et que la partie syndicale sera tenue informée de l'évolution du dossier à l'occasion des réunions régulières du Comité mixte des Affaires extérieures ou, au besoin, de réunions spéciales du Comité.